

DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
5159, BOUL. ST-LAURENT
MONTRÉAL (QC) H2T 1R9
TÉL. 514 903 7627 - COURRIEL energie @mlink.net
MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Le 16 août 2023

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria, Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4213-2022 Phase 2 - Énergir, Cause tarifaire 2023-2024.
Volet relatif au contrat d'approvisionnement en GSR conclu avec NWNR.
Suivi - Planification de l'audience du 17 août 2023.
Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE).

Chère Consœur,

Tel qu'annoncé dans notre lettre du 9 août 2023, il nous fait plaisir de déposer une **version révisée le 16 août 2023 de la version publique caviardée du mémoire [C-RTIÉE-0033, RTIÉE-1, Doc. 1](#)** du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIÉE)*. Cette version révisée fait suite à la déconfidentialité partielle de la preuve d'Énergir ([Lettre B-0242](#)) et de l'indication que son procureur nous a récemment fait parvenir à l'effet que l'ensemble du tableau du paragraphe 24 de notre [mémoire C-RTIÉE-0033, RTIÉE-1, Doc. 1](#) peut être rendu public. Nous l'en remercions grandement.

Nous déposons également (**en version confidentielle et en version publique caviardée**) la **présentation de M. Jean Schiettekatte pour l'audience du 17 août 2023**. La version confidentielle n'est toutefois déposée qu'à titre de référence. Seule la version publique caviardée sera présentée à l'audience par M. Schiettekatte vu qu'aucun huis clos n'a été demandé par les participants.

Nous informons également la Régie que **le procureur soussigné ne pourra pas participer à l'audience, vu l'absence de disponibilité d'une connexion Internet ce jour, alors qu'il se trouve à l'extérieur**. Le RTIÉE sera alors représenté par **M^e Gaëlle Obadia**, laquelle a gracieusement accepté de le faire (*ce dont la remercions grandement ainsi que M^e André Turmel du même bureau*), aux fins notamment de présenter notre témoin Monsieur Jean Schiettekatte. Monsieur Schiettekatte reconnaîtra alors comme ayant été préparés par lui ou sous sa supervision (avec la collaboration de M. Bélisle et du soussigné) **le mémoire RTIÉE-1, Doc. 1 (en sa version confidentielle de même que la version révisée le 16 août 2023 de sa version caviardée)** de même que **sa présentation RTIÉE-1, Doc. 1.1 de ce jour (en sa version confidentielle et sa version caviardée)**.

Le RTIÉE loge également en cette audience les **questions de contre-interrogatoire ci-annexées à Énergir**. Le RTIÉE n'aura aucun contre-interrogatoire à l'égard de la FCEI.

De plus, nous prions respectueusement la Régie de recevoir sous pli la **plaidoirie écrite du RTIÉE** préparée par le soussigné.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)*, regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.)*, le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ESQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie.

QUESTIONS DE CONTRE-INTERROGATOIRE DU RTIÉÉ A ÉNERGIR AUX FINS DE L'AUDIENCE DU 17 AOÛT 2023

Au paragraphe 24 de son [mémoire C-RTIÉE-0033, RTIÉÉ-1, Doc. 1](#) (dont une version révisée de la version caviardée publique est déposée ce jour montrant la totalité de ce paragraphe 24 et de son tableau ci-dessous), le RTIÉÉ énumère une série de contrats d'approvisionnement passés d'Énergir en GSR qui n'ont pas amené la livraison de la totalité des volumes contractés :

Fournisseur de GSR	Capacité nominale contractée	Livraisons prévues en 2023-2024	Sources
VSH_Saint-Hyacinthe	13,0	4,1	ÉNERGIR, Dossier R-4213-2022 Phase 2, Pièce B-0149 Confidentielle, Énergir-H, Doc. 7, Annexe 3.
SEMER_Rivière-du-Loup	3,6	0	
CTBM_Saint-Pie	4,1	2,1	
WAGA_Chicoutim	2,1	1,7	
Carbonaxion_Neuville	2,0	1,5 (en 2027-2028)	
Petawawa	4,1	0	Approbation : RÉGIE DE L'ÉNERGIE, Dossier R-4008-2017, Décision D-2021-096, p.8.
GIGME	4,7	0	Information qu'annulé : ÉNERGIR, Dossier R-4213-2022 Phase 2, Pièce B-0190 , Énergir-T, doc. 10, Réponse 2.2 à la Régie.

Question 1 du RTIÉÉ à Énergir : Énergir est-elle satisfaite de l'ampleur de ces défauts de livraison de GSR contracté et est-ce que cela influence les volumes de GSR qu'elle envisage de contracter, notamment au présent dossier ayant mené au présent contrat avec NWNR ?

Question 2 du RTIÉÉ à Énergir : Est-ce que, dans tous les cas énumérés au tableau susdit du paragraphe 24 du mémoire du RTIÉÉ, Énergir a récupéré des fournisseurs énumérés ayant failli à livrer le GSR contracté, la totalité de l'écart entre le coût des volumes de GSR ainsi contracté pour la période contractée et le coût des volumes de remplacement de GSR pour la même période? Veuillez également indiquer quel est la valeur monétaire totale de cet écart.

Question 3 du RTIÉÉ à Énergir : Est-il exact que, pour parer au risque de défaut de livraison de GSR contracté, Énergir a dorénavant pour stratégie de contracter une marge supplémentaire de 20% de ses approvisionnements en GSR pour parer à ce risque de fiabilité ? Si oui, est-ce que ce sont les fournisseurs ayant failli à livrer le GSR contracté qui payent tout ou partie de cette marge ?

Question 4 du RTIÉÉ à Énergir : Est-ce que, selon Énergir, la fiabilité des volumes contractés (dans un contrat d'approvisionnement en GSR soumis à la Régie) fait partie des aspects à prendre en compte par la Régie dans l'approbation des caractéristiques d'un tel contrat ?